

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Séance du 15 Février 2023.

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le 15 Février 2023 à 18 Heures 30, selon convocation du 3 Février 2023, sous la présidence de M. Alain JOUANNY, Maire.

Présents : JOUANNY Alain, DELPEUCH Dominique, DRU Marie-Louise, GRIFFON Bernard, MAILLASSON Amédée, BELLARBRE Marlène, BOUYAT Quentin, GAGNEUX Jérôme, LE GALL Jacky, PEYRAT Marie-Christine, PINARDON Monique, TROMPEAU Séverine.

Absents excusés : LABARRE Nathalie, QUERAUD Michel

Absente : Julia WERKOFF

Pouvoirs de Nathalie LABARRE pour Alain JOUANNY
Michel QUERAUD pour Marie-Christine PEYRAT

Le Quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande une minute de silence à la mémoire de M. Robert HEBRAS, dernier survivant du massacre d'Oradour sur Glane, décédé samedi dernier.

Secrétaire de séance : Monique PINARDON

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour :

- 1 - Approbation du PV du 30 Janvier 2023
- 2 - Construction du tiers-lieu : choix des entreprises
- 3 - Demande de subventions « fonds vert »
- 4 - Questions et informations diverses :
 - Nacelle
 - Mme PEYRAT souhaite aborder les achats/ventes de terrains à Puifférat
 - M. GAGNEUX souhaite parler du chauffage de l'église

Adopté à l'unanimité.

1 – Approbation du PV du 30 Janvier 2023

Le procès-verbal est adopté par 12 voix « pour » et 2 voix « contre » (Mme PEYRAT et M. QUERAUD).

Mme PEYRAT explique qu'il a été noté que Mme MARGEAULT était d'accord pour vendre son terrain à la Commune, mais il avait été dit que la Commune avait acheté les terrains de MM. LOIZEAU et MARZET, et ce n'est pas inscrit au PV. De plus, elle ne se souvient pas que le Conseil Municipal ait décidé de ces achats de terrains.

Monsieur le Maire confirme que ces achats de terrains ont été décidés par délibération du 1^{er} Juillet 2021.

2 – Construction du tiers-lieu : choix des entreprises

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyses des offres établi par M. MANCEAU, maître d'œuvre :

Lot	Entreprise	Montant H.T.
Lot n° 1 – VRD Gros Oeuvre	TRARIEUX (Confolens)	209 870.40
Lot n° 2-4 – CB mur OSB Isolation Paille	GUILLAUMIE (Aixe sur Vienne)	212 482.87
Lot n° 3 – Couverture tuiles	ABAUX	115 581.50
Lot n° 5 – Menuiseries extérieures bois	GUILLAUMIE (Aixe sur Vienne)	38 921.01
Lot n° 6 – Cloisons doublages plafonds	BHM	65 370.00
Lot n° 7 – Menuiseries intérieures Mobiliers	SLMC	62 221.00
Lot n° 8 – Peintures Sols Souples	SARL PAQUET (Châteauponsac)	20 300.00
Lot n° 9 – Carrelage Faïence	ART et CARRELAGE (St Angel)	18 877.00
Lot n° 10 – Electricité Cfort Cfaible	AEL (Limoges)	76 490.59
Lot n° 11 - CVC	SL THERMIQUE (Limoges)	47 858.40
Lot n° 12 – Définition, fourniture et pose de panneaux photovoltaïques	AEL (Limoges)	16 464.58

Mme BELLARBRE demande où sont situés les sièges des entreprises retenues.
Monsieur le Maire en informera le Conseil Municipal dès qu'il aura signé les marchés.

Le montant des travaux s'élève à 884 437.35 € H.T.

Monsieur le Maire présente le tableau de financement de l'opération et rappelle que des subventions complémentaires ont été demandées à la Préfecture. Si toutes les subventions sont acceptées, il ne restera à la charge de la Commune que 236 618.80 €.

Mme PEYRAT demande confirmation de la subvention C.D.D.I de 160 000 €.

Monsieur le Maire dit que pour l'instant, rien n'est sûr, la Commune doit déposer son dossier auprès de la CCHLEM, qui portera ce projet devant le Conseil Départemental.

Mme DELPEUCH précise que tel qu'est présenté le tableau, on ne demande pas de fonds européen. Si le Département donne moins que ce qui est espéré, alors la Commune demandera des fonds européens. Pour l'instant notre dossier est soutenu par la CCHLEM et le Conseil Départemental semble d'accord pour le financer.

Mme PEYRAT demande de quel montant est le transfert de subvention de la MAM au Tiers-Lieu.

M. le Maire et Mme DELPEUCH disent qu'ils ne le savent pas pour l'instant et que dans tous les cas, le reste à charge de la Commune doit être de 20%.

Le Conseil Municipal, autorise le Maire ou un adjoint à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus désignées et tous les documents y afférents.

3 – Demande de subvention « Fonds Vert »

Monsieur le Maire rappelle que les subventions « fonds vert » doivent être demandées à l'Etat. Il semble que 2 projets pourraient bénéficier de cette subvention :

- Remplacement de l'éclairage public par un éclairage solaire : lors du Salon des Maire M. le Maire et Mme DELPEUCH ont rencontré une entreprise qui propose des installations solaires garanties sur 10 ans, et 5 ans pour les batteries.

M. le Maire informe qu'aujourd'hui l'abonnement + éclairage public coûte 28 000 € par an, et le contrat de maintenance du SEHV est de 15 000 € par an, si la Commune passe en solaire, elle fera des économies. M. le Maire a calculé que l'économie réalisée serait de 40 000 € par an donc même avec un emprunt, la Commune pourra autofinancer l'opération.

Un rendez-vous avec l'entreprise a été fixé le 21 Février à 14 Heures 30.

M. GAGNEUX est contre le remplacement par led, car s'il y a une panne, il faut tout changer.
M. le Maire informe qu'à partir du 1^{er} Mai et jusqu'en Septembre l'éclairage public sera éteint.
M. GAGNEUX remarque que l'éclairage solaire + batterie est un effet de mode...
M. BOUYAT a changé d'avis sur l'éclairage public, il pense que la lumière dans le Bourg et les villages amène de la vie.
Mme TROMPEAU pense que l'éclairage le matin est important notamment pour les enfants qui prennent le bus.
M. LE GALL est d'accord pour la réalisation d'une étude.

Mme BELLARBRE quitte la séance à 19 H 15

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est d'accord pour la réalisation d'une étude.

- Subvention économie d'énergie : M. le Maire informe que le bâtiment du cycle 2 nous coûte très cher (10 000 €). Il propose d'y installer une chaufferie et de réaliser des travaux d'isolation.
Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter le fond vert pour cette opération.

QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

- M. le Maire informe que la nacelle est en panne et qu'elle n'est pas réparable. Il a pris des renseignements pour la faire récupérer en épave.
M. GAGNEUX connaît un ferrailleur à La Croisière, il va lui en parler.
Le problème qui se pose est : soit la Commune rachète une nacelle, soit elle en loue une.
M. BERDUCAT a établi un devis pour l'achat d'une nacelle d'occasion à 35 000 €
Les tarifs de location sont :
BLS : 205 € HT par jour, ou 187 € HT par jour pour 5 jours minimum
Bricofér : 200 € HT par jour, ou 150 € HT par jour pour 3 jours minimum.
M. le Maire réfléchit par rapport aux investissements prévus cette année : chaufferie EHPAD, tiers-lieu, skatepark, et aux « surprises » : 2 bornes incendie : plus de 6 000 € et 2 volets roulants à l'EHPAD : plus de 900 €.
Il propose de louer une nacelle selon les besoins et de voir en fin d'année quel en a été le coût.
Mme DELPEUCH souligne l'urgence d'utilisation d'une nacelle pour détruire les chenilles processionnaires.
M. GRIFFON remarque le temps passé pour aller chercher et ramener la nacelle plus le coût du carburant.
M. GAGNEUX dit que cet investissement pourrait être mutualisé.
M. le Maire est contre, car si elle est endommagée, personne ne le dira, et en plus, il faudra mettre un agent à disposition.
M. LE GALL propose de négocier le prix.

Vote pour l'achat d'une nacelle :

Votants : 12 Pour : 9 Abstentions : 3

- Chauffage de l'église :
M. GAGNEUX demande :
- où en sont les travaux ? M. le Maire informe que l'électricien doit intervenir.
- est-ce que l'ancienne installation de gaz sera déposée ? Oui répond M. le Maire.

Fin de la séance à 19 H 30

La secrétaire de séance,

M. PINARDON



